

# Informations sur le visa

## Région de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande — Serenade of the Seas

Nous souhaitons vous informer que vous aurez besoin d’un visa/une autorisation d’entrée pour l’Australie et la Nouvelle-Zélande pour le voyage que vous avez réservé.

### AUSTRALIE

Le visa eVisitor est valable pendant un an maximum et vous donne droit à plusieurs voyages, avec un séjour de 90 jours maximum par voyage. Prière de noter qu’un visa eVisitor ne permet pas de travailler.

La demande de visa eVisitor requis peut être organisée par le partenaire contractuel d’Eurotours ou par vous-même. Le visa eVisitor doit être demandé au plus tôt 3 mois avant l’entrée sur le territoire. Le traitement prend env. 1 semaine.

#### 1. Obtention du visa par l’intermédiaire du partenaire contractuel d’Eurotours

**En Autriche :** **ÖVKG Österreichische Visa und Konsular Gesellschaft mbH**  
Téléphone : +43 1 361 55 20 60  
E-mail : wien@oevkg.at  
Lien POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE : <https://oevkg.at/client/eurotours>

**En Allemagne :** **DVKG — Deutsche Visa und Konsular Gesellschaft mbH**  
Téléphone : +49 30 25 76 48 60  
E-mail : berlin@dvkg.de  
Lien POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE : <https://dvkg.de/client/eurotours>

**En Suisse :** **AVS — All Visum Service GmbH**  
Téléphone : +41 31 372 05 75  
E-mail : bern@allvisumservice.ch  
Site Internet : <https://www.allvisumservice.ch/de/>

Remarque : lors de la réservation de votre visa, veuillez toujours indiquer que vous êtes client d’Eurotours !  
(Vous recevrez un tarif spécial pour les frais de dossier standard.)

Notre partenaire contractuel vous enverra toutes les informations actuelles relatives aux frais et aux documents nécessaires. Vous pouvez contacter notre partenaire contractuel par téléphone ou par e-mail, en semaine, du lundi au vendredi.

Pour la demande de visa eVisitor, vous aurez besoin :

- Du bon de commande et de l'aide au remplissage
  - Vous pouvez l'obtenir sur demande auprès de notre partenaire.
- D'une copie ou d'un scan de la page du passeport
  - D'une copie couleur ou d'un scan lisible de la page d'identification (1re page) de votre passeport
  - Validité de 6 mois minimum au moment de la demande ; et validité de 6 mois minimum au moment de l'entrée sur le territoire recommandée
- De la confirmation de réservation

#### Important :

Si vous avez besoin d'un visa d'une autre catégorie plutôt que d'un visa eVisitor, veuillez contacter notre partenaire contractuel concernant les documents nécessaires, tels que les procédures à suivre.

## 2. OBTENTION AUTONOME

Si vous vous chargez vous-même de l'obtention de votre visa eVisitor, veuillez contacter l'ambassade australienne concernée afin qu'elle puisse vous informer sur d'autres détails, sur les heures d'ouverture et sur les délais de traitement.

# NOUVELLE-ZÉLANDE

Nous souhaitons vous informer que les ressortissants autrichiens, allemands et suisses et d'autres nationalités accréditées ont besoin d'un visa électronique (appelé NZeTA) pour la NOUVELLE-ZÉLANDE dans le cadre d'un voyage touristique. Cette disposition s'applique tant pour les voyages en avion, les croisières et les escales (transit).

#### Exigences pour un NZeTA :

- Être ressortissant d'un pays accrédité
- Entrée avec un visa touristique pour un séjour de 90 jours maximum
- Passeport valable 3 mois minimum après le départ
- 1 page de passeport libre
- Preuve de moyens financiers suffisants
- Présentation de la confirmation de réservation, ainsi que les billets pour la poursuite du voyage ou pour les voyages aller et retour

Le NZeTA est valide pendant 2 ans maximum, À compter de sa délivrance par les autorités néozélandaises. Il vous donne droit à des entrées multiples sur le territoire pour un séjour de 90 jours maximum par voyage.

Dans le cas où le voyageur ne remplit pas les conditions susmentionnées ou prévoit un séjour plus long, un visa d'une autre catégorie est obligatoire.

La demande de NZeTA ou de visa requis peut être organisée par le partenaire contractuel d'Eurotours ou par vous-même.

Le traitement du NZeTA par notre partenaire contractuel prend env. 5 jours ouvrés.

## 1. Obtention du visa par l'intermédiaire du partenaire contractuel d'Eurotours

**En Autriche :** **ÖVKG Österreichische Visa und Konsular Gesellschaft mbH**

Téléphone : +43 1 361 55 20 60

E-mail : wien@oevkg.at

Lien POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE : <https://oevkg.at/client/eurotours>

**En Allemagne :** **DVKG — Deutsche Visa und Konsular Gesellschaft mbH**

Téléphone : +49 30 25 76 48 60

E-mail : berlin@dvkg.de

Lien POUR UNE RÉSERVATION EN LIGNE : <https://dvkg.de/client/eurotours>

**En Suisse :** **AVS — All Visum Service GmbH**

Téléphone : +41 31 372 05 75

E-mail : bern@allvisumservice.ch

Site Internet : <https://www.allvisumservice.ch/de/>

Remarque : lors de la prise de contact, veuillez toujours indiquer que vous êtes client d'Eurotours !  
(Vous recevrez un tarif spécial pour les frais de dossier standard.)

Notre partenaire contractuel vous enverra toutes les informations actuelles relatives aux frais et aux documents nécessaires.

Vous pouvez contacter notre partenaire contractuel par téléphone ou par e-mail, en semaine, du lundi au vendredi.

Pour la demande du NZeTA, vous aurez besoin :

- Du bon de commande et de l'aide au remplissage
  - Vous pouvez les obtenir sur demande auprès de notre partenaire
- D'une copie ou d'un scan de la page du passeport
  - D'une copie couleur ou d'un scan lisible de la page d'identification (1re page) de votre passeport
  - Validité de minimum 3 mois après le départ
- D'une copie de la confirmation de réservation

### Important :

si vous avez besoin d'un NZeTA d'une autre catégorie de visa, contactez notre partenaire contractuel concernant les documents nécessaires, tels que les procédures à suivre.

Prière de noter que des réglementations et des coûts différents s'appliquent pour les ressortissants de pays tiers, merci de vous renseigner au préalable à ce sujet.

## 2. OBTENTION AUTONOME

Dans le cas où vous vous chargeriez vous-même de l'obtention du NZeTA ou du visa, veuillez contacter l'ambassade de Nouvelle-Zélande concernée afin qu'elle puisse vous informer sur d'autres détails et délais de traitement. Vous pouvez vous-même faire la demande de NZeTA sur la page suivante :  
<https://nzeta.immigration.govt.nz/>

Prière de noter :

les voyageurs sont tenus de faire la demande d'une autorisation d'entrée électronique au moins 72 heures avant leur départ.

Nous sommes dans l'obligation d'insister expressément sur le fait que nous déclinons

toute responsabilité dans le cas d'une autorisation ou d'un refus d'entrée, l'appréciation étant effectuée exclusivement par les autorités étrangères.

**IL EST IMPOSSIBLE DE VOYAGER SANS VISA !**